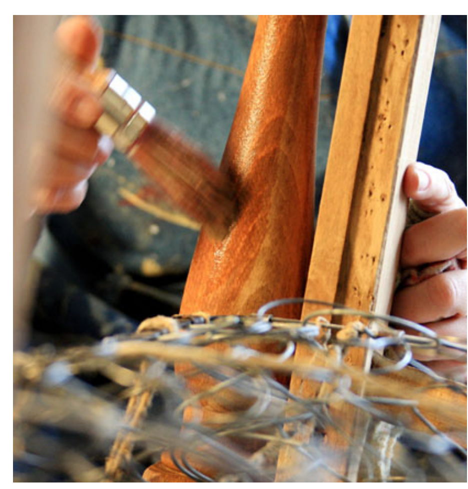
FICHE 9 ➜ DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS









Réemploi mode d'emploi !

« Namur, capitale du réemploi » ! Avec ce slogan porteur, la Ville et la Province s'inscrivent résolument dans une politique (très) volontariste en matière de récupération et de réemploi des objets dits encombrants.

Pourquoi ? Parce qu'un grand nombre de biens de consommation finissent dans les filières déchets alors qu'ils pourraient encore servir. Pour ces biens, le réemploi ou plus familièrement le « seconde main », permet d'allonger leur durée de vie, de réduire le nombre de déchets et donc le coût et l'impact écologique de leur traitement, d'économiser de précieuses ressources. Sans compter que cette filière fournit des biens à prix réduit, de l'activité économique et une passerelle pour les personnes peu qualifiées qui souhaitent accéder au marché du travail.

Pensez « seconde main »

L'achat ou la vente d'objets d'occasion est un excellent moyen de faire des affaires tout en faisant maigrir sa poubelle.

- Si vous cherchez un objet précis, les sites internet, les annonces des journaux locaux ou le coin "petites annonces" des magasins sont une façon simple et efficace de dénicher des objets en bon état.
- Si vous préférez chiner, les brocantes et marchés aux puces de votre quartier regorgent souvent de bonnes affaires. Dans le même registre, les magasins de dépôt et achat-vente proposent un large choix d'objets à des prix intéressants. D'autant que certains vont même jusqu'à offrir des garanties.
- Pour les vêtements et les jouets, pensez aux bourses de la Ligue des Familles de votre région.
  Infos : http://liguedesfamilles.citoyenparent.be/
- Investis dans le soutien aux plus démunis, les magasins d'économie sociale, les vestiboutiques de la Croix-Rouge et les magasins d'Oxfam apportent une touche sociale à cette dynamique.

COLLECTES À DOMICILE

Vous habitez la province de Namur ? Vous pouvez désormais vous défaire de tous les objets dits « encombrants » en bon ou mauvais état grâce à un système de collecte à domicile et sur simple appel. Dans certaines communes, le BEP assure une collecte d'encombrants de 2 à 4 fois par an sur appel préalable au 081/260 400, les dates sont reprises dans le calendrier des collectes.

TOUS GAGNANTS

Grâce au recyclage et au réemploi, près de 80% des matières autrefois détruites sont aujourd'hui récupérées, et ce, à un coût raisonnable pour les pouvoirs publics et donc pour la collectivité.

La Ressourcerie Namuroise



Vous changez de divan et ne savez que faire de l'ancien encore en bon état ? Pensez réemploi. En partenariat avec le BEP, La Ressourcerie Namuroise donne une nouvelle vie à vos déchets encombrants, tout en vous proposant un service de collecte à la carte. Après la collecte et un premier tri des encombrants, les objets en bon état sont mis en valeur et vendus dans la Ravik Boutik.

Les communes d'Assesse, Ciney, Eghezée, Floreffe, Gembloux, Gesves, Hamois, Havelange, Namur, Ohey, Profondeville, Sombreffe, Somme-Leuze et Yvoir bénéficient déjà de ces collectes d'encombrants sur simple appel au 081/260 400.



Offrez une deuxième vie à votre vélo !

Pour éviter que votre vélo ne devienne un déchet, deux possibilités s'offrent à vous : prolonger sa vie ou le donner.

Pour prolonger la durée de vie de votre vélo et rendre son usage plus confortable, quelques petits gestes simples et faciles s'imposent :

- Lubrifiez la chaîne régulièrement avec une huile adaptée ;
- Gonflez les pneus à la bonne pression afin d'éviter les crevaisons. Elle est généralement indiquée sur le flan du pneu ;
- Vérifiez régulièrement les éléments importants comme les freins, le serrage des roues, l'éclairage…

Si vous n'avez plus besoin de votre vélo, n'hésitez pas à le donner à un ami, un voisin, une école, un CPAS, un mouvement de jeunesse ou à une association… Une fois par an (consultez votre bulletin communal), vous pouvez également vous rendre dans votre parc à conteneurs avec un vélo encore en bon état. Il sera remis à une association qui lui offrira une deuxième vie.

Certaines associations utilisent des vélos pour former et remettre des personnes sur le chemin du travail : les vélos sont remis à neuf et loués ou revendus à faible coût.
Les vélos en trop mauvais état, ne pouvant pas être réparés, servent en pièces détachées sur d'autres vélos.

Magasins de seconde main

- **Ravik Boutik**, Boulevard d'Herbatte, 8A - 5000 Namur. Tél.: 081/260 310
- **Les Petits Riens de Namur**, Rue de Bomel, 29 - 5000 Namur. Tél. : 081/23 16 42
- **CPAS d'Andenne**, rue de l'Hôpital 20 – 5300 Andenne. Tél.: 085/84 94 00